



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-2104>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-2104**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Logement et équipements collectifs

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de déconstruction et de démolition sur la ZAC Grand Arénas à Nice et missions de maîtrise d'oeuvre annexes

**Description** : La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la démolition de plusieurs bâtiments situés dans le périmètre de la ZAC Grand Arénas à Nice. La mission pourra nécessiter de suivre des travaux de désamiantage, déconstruction, dépollution, et de piloter les différents intervenants nécessaires à la bonne réalisation des travaux (diagnostiqueurs, géomètre, géotechnicien, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, contrôle technique et OPCIC le cas échéant), ainsi que des missions de maîtrise d'oeuvre annexes. Le maître d'oeuvre interviendra sur les disciplines suivantes : curage, démolition - déconstruction, désamiantage, déplombage, autres dépollutions. L'accord-cadre portera sur les bâtiments présents à démolir pour la réalisation du futur quartier. Ils se situent au nord du projet et notamment dans le périmètre du MIN alimentaire de Nice toujours en exploitation. L'accord-cadre sera exécuté en partie par des bons de commande, et en partie par des marchés subséquents, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et encadré par un montant maximum total de 450 000 euros HT (partie à bons de commande et partie à marchés subséquents comprises), et est décomposé comme suit : \*Sans montant minimum et encadré par un montant maximum de 90 000 euros HT pour la partie exécutée directement via des bons de commande (missions identifiées comme telles dans le BPMP et le CCTP de l'accord-cadre : mission 1 et études supplémentaires (actualisations et évaluations supplémentaires dans le cadre de la mission 1/missions supplémentaires éventuelles/réunions) ; \*Sans montant minimum et encadré par un montant maximum de 360 000 euros HT pour la partie exécutée via des marchés subséquents (missions identifiées comme telles dans le Bordereau des Prix

Mixtes et Plafonds et le Cahier des Clauses Techniques Particulières de l'accord-cadre : missions 2 à 8: AVP (mission 2),PRO (mission 3),ACT (mission 4),VISA (mission 5),DET (mission 6),AOR (mission 7) et OPC (mission 8)). Ces montants correspondent aux montants maximums susceptibles d'être engagés en exécution du présent accord-cadre, et non pas à l'estimation faite par l'EPA des montants des prestations nécessaires à la réalisation de cet accord-cadre, lesquelles ont été publiées au sein de l'avis de marché, sur la base des scénarii envisagés dans le DQE (c'est-à-dire : la partie à bon de commande est estimée à 51 300 euros HT, et la partie exécutée via des marchés subséquents est estimée à 284 000 euros HT soit une estimation totale de : 335 300 euros HT).

**Identifiant de la procédure :** 7e749edc-6656-4410-a937-88cb8b643588

**Avis précédent :** 0b92cc39-285c-4440-a895-abeb0ef7b8e6-01

**Identifiant interne :** AOO MOE Démolition Grand Arénas

**Type de procédure :** Ouverte

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

#### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 335,300 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 450,000 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de déconstruction et de démolition sur la ZAC Grand Arénas à Nice et missions de maîtrise d'oeuvre annexes

**Description :** La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la démolition de plusieurs bâtiments situés dans le périmètre de la ZAC Grand Arénas à Nice. La mission pourra nécessiter de suivre des travaux de désamiantage, déconstruction, dépollution, et de piloter les différents intervenants nécessaires à la bonne réalisation des travaux (diagnostiqueurs, géomètre, géotechnicien, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, contrôle technique et OPCIC le cas échéant), ainsi que des missions de maîtrise d'oeuvre annexes. Le maître d'oeuvre interviendra sur les disciplines suivantes : curage, démolition - déconstruction, désamiantage, déplombage, autres dépollutions. L'accord-cadre portera sur les bâtiments présents à démolir pour la réalisation du futur quartier. Ils se situent au nord du projet et notamment dans le périmètre du MIN alimentaire de Nice toujours en exploitation. L'accord-cadre sera exécuté en partie par des bons de commande, et en partie par des marchés subséquents, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique. La mission de maîtrise d'oeuvre du présent accord-cadre a pour objectif de réaliser les missions suivantes, dans le cadre de la démolition de bâtiments (entier, ensemble ou partie) : - L'Avant-projet (AVP) et autorisations administratives (mission 2) - L'étude projet

(PRO) (mission 3) - L'assistance pour la passation de contrat (ACT) (mission 4) - La mission VISA (VISA) (mission 5) - La direction de l'exécution des travaux (DET) (mission 6) - L'assistance aux opérations de Réception (AOR) (mission 7) - L'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) (mission 8) ainsi que des missions annexes: - la production d'une note de synthèse (mission 1), - et des études supplémentaires (actualisations de cette note de synthèse et évaluations supplémentaires dans le cadre de la mission 1, missions supplémentaires éventuelles, et réunions) décrites à l'article 4.2 du CCTP, selon la survenance des besoins. L'accord-cadre sera exécuté en partie par des bons de commande, et en partie par des marchés subséquents, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique :

\*S'agissant des prestations relevant de la mission 1 (article 4.1 du CCTP) et des études supplémentaires (actualisations et évaluations supplémentaires dans le cadre de la mission 1, réunions ou missions supplémentaires éventuelles (article 4.2 du CCTP), elles seront exécutées directement au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. \*L'accord-cadre ne fixant toutefois pas toutes les stipulations contractuelles nécessaires à l'exécution des prestations des missions 2 à 8, leur réalisation est donc conditionnée par la passation de marchés subséquents au fur et à mesure de la survenance des besoins par le pouvoir adjudicateur, dans le respect des taux plafonds indiqués au Bordereau des Prix Mixtes et Plafonds (BPMP). Le titulaire est informé que les marchés subséquents pourront avoir une durée pouvant dépasser la date de fin de l'accord-cadre, auquel cas le titulaire devra assumer ses obligations issues du présent accord-cadre, jusqu'à l'échéance du marché subséquent concerné. De même, il est précisé au titulaire que le calendrier prévisionnel de passation des marchés subséquents n'est pas connu à ce jour. Il est précisé que les missions de maîtrise d'oeuvre (de 2 à 8) pourront être intégrées plusieurs fois dans différents marchés subséquents, passés les uns après les autres, selon les opérations de démolition envisagées : ces missions de maîtrise d'oeuvre pourront donc concerner un seul bâtiment, ou porter sur un ensemble ou une partie de bâtiments, selon le besoin défini ultérieurement. De plus, les marchés subséquents pourront soit coupler les missions de maîtrise d'oeuvre (d'un seul tenant, de l'AVP à l'OPC), soit les scinder. Les marchés subséquents préciseront les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Ils ne peuvent entraîner des modifications substantielles des termes de l'accord-cadre. Toutes les missions sont détaillées au sein du CCTP de l'accord-cadre, et seront précisées au sein des marchés subséquents à la survenance des besoins.

**Identifiant interne :** MOE démolition ZAC Grand Arénas

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

**Options :**

**Description des options :** L'accord-cadre est reconductible. Il est passé pour une durée d'un an (1) an à compter de la date de notification (le 20 décembre 2024), reconductible trois (3) fois un (1) ans, soit une durée maximale de quatre (4) ans (toutes reconductions comprises). La reconduction est tacite.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** ZAC Grand Arénas

**Ville :** Nice

**Code postal :** 06200

**Subdivision pays (NUTS) :** Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 20/12/2024

**Durée :** 4 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 335,300 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est passé pour une durée d'un an (1) an à compter de la date de notification, reconductible trois (3) fois un (1) ans, soit une durée maximale de quatre (4) ans (toutes reconductions comprises). La reconduction est tacite. La durée indiquée en rubrique 5.1.3 inclut l'ensemble des reconductions éventuelles. En cas de non-reconduction de l'accord-cadre, celle-ci sera notifiée par lettre recommandée avec accusé réception ou courriel avec accusé de réception au plus tard un (1) mois avant sa date d'échéance. Il n'est versé au titulaire aucune indemnité en cas de non-reconduction de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction de l'accord-cadre.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Valeur technique et méthodologique au regard de la note méthodologique (pondération : 60 %)

**Description :** La note attribuée à ce critère sera calculée en trois temps : 1/ Pour chaque offre, une note initiale Ni sera calculée sur une base de 100 points, en totalisant les notes obtenues pour chacun des sous-critères suivants : -Sous critère 1 : Pertinence des moyens humains, matériels et organisation de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations (30 points) : Le candidat présentera les qualifications, et l'expérience (CV) des membres de l'équipe dédiée dans le domaine des prestations similaires à l'objet du présent accord-cadre, les références des membres de l'équipe dédiée sur des prestations similaires, les moyens matériels et logiciels proposés pour réaliser les prestations, et l'organisation et le pilotage proposés pour mener à bien les missions (organigramme et description). Le candidat identifiera au sein de l'équipe dédiée un interlocuteur privilégié suivant l'ensemble des missions, et un interlocuteur dédié dans le domaine spécifique de l'amiante. L'EPA jugera de la pertinence et de la suffisance des moyens humains, matériels et l'organisation tels que décrits dans la note méthodologique, pour répondre à ses besoins définis dans le CCTP. -Sous critère 2 : Méthodologie de

travail mise en place pour chaque mission décrite au CCTP, permettant l'exécution des prestations de l'accord-cadre (40 points) : Le candidat rédigera une synthèse portant sur la compréhension de l'ensemble des missions, du site et de ses contraintes, et décrira la méthodologie détaillée utilisée pour réaliser chacune des missions mentionnées au CCTP (de la mission 1 à la mission 8), y compris les études supplémentaires, comprenant l'actualisation et les évaluations supplémentaires dans le cadre de la mission 1, les réunions, et également une mission supplémentaire éventuelle (par exemple une mission d'AMO sur les avoisinants). Le candidat décrira spécifiquement la méthodologie utilisée en cas de présence d'amiante. Le candidat décrira également la méthodologie utilisée permettant d'assurer et d'encadrer la sécurité du chantier de démolition, ainsi que l'identification et la gestion des risques pouvant survenir au cours du chantier. L'EPA jugera si la compréhension des enjeux notamment concernant la sécurité du chantier et la gestion des risques, et la méthodologie de travail, y compris en cas d'amiante, telle que décrite par le candidat est pertinente, suffisamment détaillée, et correspond à une bonne compréhension des attentes de l'EPA ainsi que la qualité des rendus attendus. -Sous critère 3 : La stratégie de revalorisation des matériaux mise en place après réalisation des prestations de l'accord-cadre (30 points) : Le candidat décrira sa compréhension des attentes et enjeux de l'EPA sur la revalorisation des matériaux, et la méthodologie utilisée pour permettre le suivi du réemploi, de l'économie circulaire, des déchets de chantier. L'EPA jugera si l'approche du candidat relative aux enjeux est pertinente et suffisamment approfondie, et si les méthodes proposées sont pertinentes et applicables à l'accord-cadre et permettront d'atteindre les objectifs détaillés. 2/ Une fois que chaque offre aura été notée individuellement, parmi les notes  $N_i$ , sera identifiée la note la plus haute, nommée  $N_{max}$ . 3/ La note de chaque offre sur le critère " valeur technique et méthodologique au regard de la note méthodologique " sera calculée, selon la formule suivante : Note attribuée à ce critère =  $100 \cdot (N_i / N_{max})$  Dans laquelle :  $N_i$  = Note initiale de l'offre à noter  $N_{max}$  = Plus haute note technique parmi les offres analysées. Cette note sur 100 points sera ensuite pondérée à 60 %. Les notes seront arrondies au centième supérieur.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** Prix des prestations (pondération à 40%)

**Description :** Ce critère sera analysé au regard du montant total indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE). La note sera attribuée sur 100 selon la formule suivante : Note attribuée =  $100 \cdot (O / O_n)$  Dans laquelle :  $O$  = Offre la moins disante  $O_n$  = Offre à noter Cette note sur 100 points sera ensuite pondérée à 40 %. Les notes seront arrondies au centième supérieur. Une synthèse multicritère sera réalisée, pour déterminer la note finale du candidat. Elle est obtenue par l'addition des notes relatives aux deux critères (valeur technique et méthodologique et prix des prestations), affectées de leurs coefficients pondérateurs. Le classement final des offres est établi en conséquence. L'offre retenue est celle qui obtient le plus de points. En cas d'égalité totale de points entre plusieurs candidats, le classement sera effectué sur la base du critère majoritaire.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un référé précontractuel peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative). Après la conclusion du contrat, il est possible d'exercer un référé contractuel dans les conditions prévues aux art. L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du code de justice administrative et/ou un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 4 avril 2014, "Département du Tarn Et Garonne", n°358994. Un recours pour excès de pouvoir dirigé contre la décision d'abandonner la procédure en la déclarant infructueuse ou sans suite est possible dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de la décision.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui signe le marché :** EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 450,000 Euro

**Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure :** 450,000 Euro

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 450,000 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** ANTEA FRANCE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** AOO MOE Démolition Grand Arénas-ANTEA

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur du résultat :** 450,000 Euro

**L'offre a été classée :** oui

**L'offre est une variante :** non

**Sous-traitance** : Non

**La valeur de la sous-traitance est connue** : non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu** : non

**Informations relatives au marché** :

**Identifiant du marché** : 2024-0023

**Titre** : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET DE DEMOLITION SUR LA ZAC GRAND ARENAS A NICE ET MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE ANNEXES

**Date de conclusion du marché** : 20/12/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre** : oui

**Organisation qui signe le marché** : EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues** :

**Type de soumissions reçues** : Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues** : 9

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR

**Numéro d'enregistrement** : 50885888300012

**Adresse postale** : 455 Promenade des Anglais

**Ville** : Nice

**Code postal** : 06205

**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : marches@epa-plaineduvar.com

**Téléphone** : +33 493217100

**Adresse internet** : <https://www.ecovallee-plaineduvar.fr/>

**Profil de l'acheteur** : <https://ecovallee-plaineduvar.e-marchespublics.com>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui signe le marché**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Nice  
**Numéro d'enregistrement** : 17060005000026  
**Adresse postale** : 18 avenue des fleurs CS 61039  
**Ville** : Nice  
**Code postal** : 06050  
**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )  
**Pays** : France  
**Adresse électronique** : greffe.tanice@juradm.fr  
**Téléphone** : +33489978600  
**Adresse internet** : <http://nice.tribunal-administratif.fr>  
**Rôles de cette organisation** :  
**Organisation chargée des procédures de recours**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Nice  
**Numéro d'enregistrement** : 170600050  
**Adresse postale** : 18 avenue des fleurs CS 61039  
**Ville** : Nice  
**Code postal** : 06050  
**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )  
**Pays** : France  
**Adresse électronique** : greffe.tanice@juradm.fr  
**Téléphone** : +33489978600  
**Adresse internet** : <http://nice.tribunal-administratif.fr>  
**Rôles de cette organisation** :  
**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : ANTEA FRANCE  
**Numéro d'enregistrement** : 39320673500556  
**Adresse postale** : 400 avenue du Passe-temps Parc Nappollon  
**Ville** : Aubagne  
**Code postal** : 13400  
**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )  
**Pays** : France

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots : LOT-0001**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 6a9c9828-1a01-4089-88df-0c536337085a - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 08/01/2025 à 14:40

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 08/01/2025